



académie
Aix-Marseille

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/16-694-944 du 25/01/2016

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE

Référence : articles 8 et 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : Mme YAGUES, secrétariat de division tel. : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - fax : 04 42 91 70 06

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral actualisé portant désignation des **représentants de l'administration** au sein de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard du corps des inspecteurs de l'éducation nationale

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 12 octobre 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des inspecteurs de l'éducation nationale, publié au bulletin académique spécial n° 684 du 02 novembre 2015

VU le décret présidentiel en date du 23 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Luc LAUNAY en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône à compter du 23 décembre 2015

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des inspecteurs de l'éducation nationale :

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2015-ienad1

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Luc LAUNAY, IA-DASEN des Bouches-du-Rhône,- M. Dominique BECK, IA-DASEN de Vaucluse,- M. Eric LAVIS, IA-DASEN des Alpes-de-Haute-Provence	<ul style="list-style-type: none">- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- M. Philippe MAHEU, IA-DASEN des Hautes-Alpes,- Mme Catherine FOURMENT, IEN, doyen des IEN second degré- M. Gérard MARIN, directeur des relations et ressources humaines au rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 07 janvier 2016


Bernard BEIGNIER